MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication periodique de la Circonscription Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

STATION D'AVERTISSEMENTS : ANCIENNE CONSERVERIE DE CASAMOZZA - LUCCIANA - 20 290 BORGO

Abonnement annuel : 65 F à Régisseur recettes de D.D.A. Vaucluse- CCP Marseille 9660 74

Edition Speciale Corse

BULLETIN N° 1 du 1er MARS 1983

Imprimerie de la Station de Casamozza - Directeur Gérant: P. DUFFAUD - CPPAP N°

CLOQUE DU PECHER

Se manifeste par des épaississements des feuilles qui sont hypertrophiées et prennent une teinte variant du blanc jaunâtre au rose rouge.

A partir du stade B, sur variétés sensibles, intervenir sans tarder avec :

- CAPTAFOL (Difosan, Orthodifolatan) 120 g m. a./hl.
- FERBAME (Ferbamate, Sepifer) 175 g m. a./hl. (incompatible avec des produits cupriques)
- CAPTANE (Nombreuses spécialités) 250 g m. a./hl.
- THIRAME (" ") 175 g m. a./hl.
- ZIRAME (" ") 175 g m. a./hl.

PUCERONS VERTS SUR PECHER

Un traitement destiné à détruire les premières fondatrices situées à l'aisselle des bourgeons, devra être réalisé au plus tard au stade " bouton rose ", avec du LINDANE (nombreuses spécialités) à raison de 30 g m. a. / hl.

EXCORIOSE DE LA VIGNE

Provoquée par un champignon parasite, elle se manifeste sur les premiers entre - noeuds de la base du rameau, en provoquant des étranglements, des crevasses profondes. Le rameau blanchit et se recouvre de points noirs (pyrénides).

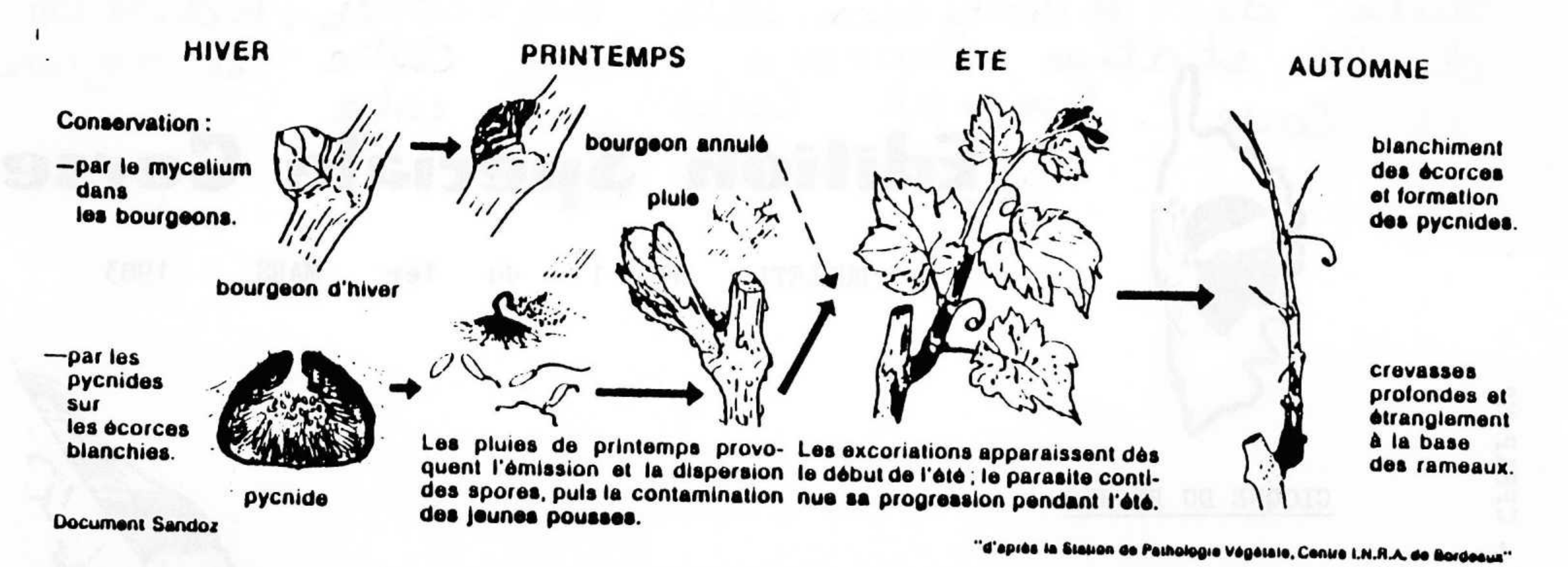
.../...

On peut encore réaliser un traitement avant débourrement avec une application d'arsenite de soude ou de colorants nitrés. Date limite du traitement : 2 semaines avant débourrement.

La pulvérisation devra être abondante et réalisée avec soin en visant les coursons.

L'arsenite de soude étant un produit toxique, il est recommandé de prendre certaines précautions pendant l'application ; traiter en l'absence de vent, ne pas fumer etc ...

Un traitement de post débourrement est également possible. Les précisions seront données dans le prochain bulletin.



TRAITEMENT D'HIVER DES AGRUMES

Ce traitement insecticide doit être réalisé dès la fin de la taille ou en deux temps si celle-ci doit se prolonger après le 15 Mars.

Il vise à détruire toutes les formes de cochenilles, aleurodes, pucerons et acariens, après le passage de l'hiver. C'est un traitement de choc destiné à provoquer un assainissement général des vergers.

Par la suite, on n'interviendra que si nécessaire et de préférence avec des insecticides spécifiques afin d'éviter de détruire la faune utile.

On utilisera une bouillie contenant 1,5 litre d'huile blanche d'été plus 50 cc m. a. de METHIDATHION (ultracide) ou 1,5 % d'OLEOPARATHION, à raison de 2 000 à 2 500 litres de bouillie à l'ha.

Cette application peut provoquer une chute brutale des feuilles blessées par le vent, mais elle est sans conséquence sur la récolte à venir.

Si le traitement n'est réalisé qu'en Avril, réduire à 1 % la quantité d'huile blanche.

Le Service de la Protection des Végétaux sera présent au SALON DE L'AGRICULTURE qui se tiendra à PARIS, Porte de VERSAILLES, du 06 au 13 Mars 1983.
Section MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Bât. 22 Allée K.
Stand Direction de la qualité N° 333